

Les notes



2018 | n° 3

Les comités de suivi

L'enquête de 2018.

NOTE REDIGEE PAR : S. POMMIER, ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018 – JUILLET

université
PARIS-SACLAY

Les enquêtes	1
Ce que vous pensez des comités de suivi	2
Conclusions et recommandations	5
Un comité de suivi, c'est quoi ?	7
Pourquoi ces comités de suivi ?	9
Suggestions d'amélioration et commentaires	11
I. Commentaires des doctorants.	11
II. Commentaires des encadrants.	15



LES ENQUETES

Cette note est basée sur les deux enquêtes qui sont réalisées, chaque année entre mi-décembre et mi-Janvier, auprès des doctorants et des encadrants de l'Université Paris-Saclay. En 2018, **799** doctorants et **711** encadrants ont répondu à l'enquête, alors qu'en 2017, **589** doctorants et **418** encadrants avaient répondu à l'enquête conduite à la même période.

Compte tenu du nombre de répondants à l'enquête, les réponses ne peuvent pas être considérées comme statistiquement représentatives de toute la population de l'Université Paris-Saclay, mais cette augmentation du nombre de réponses volontaires montre un véritable intérêt des doctorants et de leurs encadrants pour le fonctionnement de leurs formations doctorales. Surtout que le questionnaire était significativement plus long et qu'un seul rappel avait été envoyé, par mèl, après la 1^{ère} demande de participation à l'enquête.

En **2017**, le questionnaire comprenait seulement deux questions portant sur les comités de suivi, dont une en champ libre (avez-vous participé / vécu un comité de suivi ? Que pensez-vous de ces comités de suivi ?). Les réponses en champ libre étaient particulièrement nombreuses et riches et nous ont conduites à émettre [une série de recommandations pour le fonctionnement des futurs comités de suivi](#).

Pour l'enquête de **2018**, les doctorants et les directeurs de thèse ont à nouveau été interrogés, entre autres questions, sur les comités de suivi, mais cette fois, sur la base d'un questionnaire beaucoup plus complet. Les suggestions pour améliorer les comités de suivi et les commentaires en champ libre ont été beaucoup moins nombreux que l'année précédente. L'objet de cette partie de l'enquête était de suivre la mise en œuvre de ces comités de suivi, qui pour certaines écoles doctorales étaient encore relativement nouveaux, et de vérifier si les difficultés signalées l'année précédente avaient pu être résorbées.





CE QUE VOUS PENSEZ DES COMITES DE SUIVI

Les encadrants et les doctorants (excepté ceux qui venaient de débiter leurs thèses, c.-à-d. en 1^{ère} année) ont d'abord été interrogés sur leur participation à des comités de suivi de thèse. Plus des deux tiers d'entre eux ont déjà vécu ou participé à un comité de suivi de thèse.

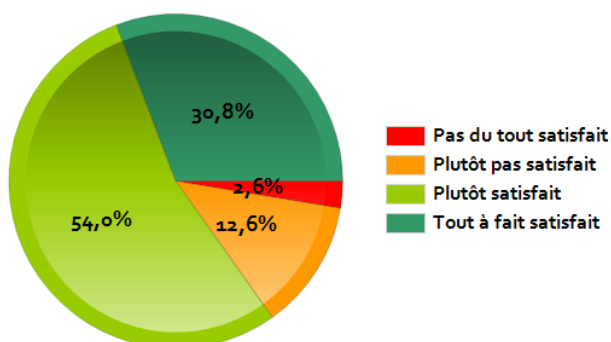
Avez-vous déjà vécu ou participé à un comité de suivi de thèse ?

	% non	% oui
Doctorants en 2 ^{ème} année	46%	54%
Doctorants en 3 ^{ème} année	21%	79%
Doctorants en 4 ^{ème} année et au-delà	32%	68%
Ensemble de ces doctorants	34%	66%
Ensemble des encadrants	28%	72%

Depuis le 25 Mai 2016, un comité de thèse doit être organisé pour l'inscription en 3^{ème} année et chaque fois qu'une dérogation sur la durée de la thèse est nécessaire. Le fait que, parmi les répondants, 21% des doctorants en 3^{ème} année et 32% des doctorants en 4^{ème} année et au-delà n'aient jamais vécu de comité de suivi de thèse est donc une anomalie et demandera aux écoles doctorales et aux scolarités doctorales d'être plus vigilantes lors des inscriptions en 3^{ème} année et au-delà.

Avez-vous déjà vécu ou participé à un comité de suivi de thèse ?

	Non		Oui	
	Doct.	DT	Doct.	DT
Vous en êtes ?				
Tout à fait satisfait	16%	16%	41%	34%
Plutôt satisfait	61%	66%	47%	59%
Plutôt pas satisfait	19%	13%	10%	6%
Pas du tout satisfait	5%	5%	2%	2%



Degré de satisfaction des doctorants

Le résultat le plus marquant de cette enquête, c'est que la très grande majorité des doctorants (à 88% parmi ceux qui en ont vécu un) et des encadrants (à 93% parmi ceux qui ont participé à un comité) se déclarent satisfaits ou très satisfaits de ces comités de suivi.

Le niveau de satisfaction est moins fort parmi ceux qui n'ont pas déjà vécu ou participé à un comité de suivi. Cela peut être interprété de deux manières différentes.

La première est que l'expérience des comités de suivi



Témoignage d'une doctorante : En fait je n'étais pas présente, c'était une réunion à huis-clos et sur dossier avec mon directeur de laboratoire et 2 autres chercheurs expérimentés...j'aurais aimé pouvoir participer, échanger, partager mes difficultés...mais non, pas d'écoute, pas de relation.

lève les inquiétudes ou les préjugés sur ceux-ci. La seconde est que ceux qui ont des préventions vis-à-vis des comités de suivi (doctorants ou directeurs de thèse) parviennent à éviter ceux-ci.

12% des doctorants qui ont vécu des comités de suivi s'en déclarent insatisfaits ou très insatisfaits. Lorsqu'on parcourt les réponses en champ libre, il est clair que les doctorants qui se déclarent insatisfaits ou très insatisfaits le sont souvent parce que le

comité de suivi ne s'est pas déroulé comme il le devrait. Certains témoignages font état de comités de suivi se déroulant sans le doctorant (la réglementation précise pourtant que le comité se fait « **dans un entretien avec le doctorant** ») ou de comités insuffisamment extérieurs à l'équipe encadrante pour que les doctorants puissent aborder leurs difficultés avec leur directeur de thèse, soit parce que le directeur de thèse est présent pendant toute la durée du comité de suivi, soit parce que c'est lui qui a choisi les membres du comité, soit encore parce que les membres du comités sont membres du même laboratoire que le doctorant.

Témoignage d'un.e doctorant.e : Il faut obliger les ED à inclure un ou des membres "extérieurs" au comité de suivi de thèse. Et quand je dis "extérieur", je veux dire au moins qui ne soient pas dans la même unité que le doctorant et son directeur de thèse. Ce n'est pas mon cas et ça rend le dialogue sur d'éventuelles difficultés humaines impossible.

Là encore, la réglementation nationale et la charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay insistent pourtant sur l'extériorité de ce comité à l'équipe d'encadrement, d'abord pour que les éventuelles difficultés relationnelles puissent être exprimées le plus librement possible et ensuite pour apporter un regard extérieur sur les travaux du doctorant ou de la doctorante. Le comité de suivi doit être conçu pour être utile que des difficultés soient rencontrées ou pas. De plus, c'est le doctorant qui est suivi, pas son directeur de thèse.

Selon vous, droits et devoirs, les rôles et responsabilités des comités de suivi sont ?	Avez-vous lu la charte du doctorat ?							
	Complètement		Dans les grandes lignes		Pas du tout		Ensemble	
	Doct.	DT	Doct.	DT	Doct.	DT	Doct.	DT
Très clairs	30%	21%	20%	22%	13%	15%	21%	21%
Assez clairs	45%	56%	43%	47%	36%	39%	43%	48%
Peu clairs	19%	21%	28%	25%	26%	35%	26%	26%
Pas clairs du tout	6%	3%	9%	6%	25%	11%	10%	6%



Selon les écoles doctorales, les modalités pratiques de mise en œuvre des comités de suivi varient significativement, certaines prennent complètement en charge le processus, d'autres délèguent plus largement aux laboratoires qui composent l'école doctorale le soin d'organiser ces comités, ce qui permet d'être plus efficace mais peut conduire à une certaine hétérogénéité dans la mise en œuvre au sein d'une même école doctorale. Ces commentaires un peu surprenants, de doctorants ou de directeurs de thèse, ne doivent donc surtout pas être considérés comme représentatifs du fonctionnement tous les comités de suivi. Ils permettront cependant aux écoles doctorales concernées d'améliorer le fonctionnement de leurs comités de suivi.

Enfin les doctorants et leurs encadrants ont été interrogés pour savoir ce qu'ils pensaient d'une série d'affirmations sur les comités de suivi. La très grande majorité des doctorants et des directeurs de thèse estiment que les comités de suivi sont utiles pour les doctorants à condition d'être complémentaires et indépendants du suivi déjà effectués par le directeur de thèse. Les directeurs de thèse (76%), plus encore que les doctorants (62%), ne sont pas d'accord avec l'affirmation que le directeur de thèse suffit à assurer le suivi du déroulement de la thèse.

La majorité des doctorants et des directeurs de thèse estime que le fonctionnement des comités de suivi est clair, transparent et adapté dans leur école doctorale. Mais 24% des directeurs de thèse et 32% des doctorants ne sont pas complètement satisfaits.

Que pensez-vous des affirmations suivantes ?	Tout à fait d'accord		Plutôt d'accord		Plutôt pas d'accord		Pas d'accord du tout	
	DT	Doct.	DT	Doct.	DT	Doct.	DT	Doct.
Le comité de suivi est utile pour le doctorant	38%	35%	47%	47%	13%	14%	3%	4%
Les comités de suivi sont utiles à conditions d'être complémentaires et indépendants du suivi déjà effectué par le directeur de thèse	28%	38%	48%	51%	18%	9%	7%	2%
Le directeur de thèse suffit à assurer le suivi du déroulement de la thèse	9%	16%	26%	22%	48%	41%	18%	21%
Le fonctionnement des comités de suivi dans mon école doctorale est clair, transparent et adapté	19%	21%	57%	46%	19%	23%	5%	9%
Les comités de suivi sont utiles seulement lorsque des difficultés sont rencontrées	15%	16%	27%	29%	42%	41%	16%	14%
L'existence des comités de suivi rassure et contribue à la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle par les entreprises	11%	12%	33%	32%	40%	40%	16%	16%



Ils sont majoritaires (**58%** pour les directeurs de thèse et **56%** pour les doctorants) à estimer que les comités de suivi sont utiles, y compris lorsqu'il n'y a pas de difficultés particulières. Mais, sur ce point, les avis sont davantage partagés que sur les sujets précédents.

Enfin, les avis sont très partagés sur l'effet que peuvent avoir les comités de suivi sur la reconnaissance du doctorat par les entreprises. Probablement à raison : pour que les comités de suivi contribuent éventuellement à la reconnaissance du doctorat par les entreprises, il faut d'abord que celles-ci soit bien informées de leur existence.

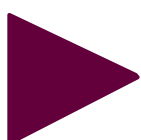
Dans la même enquête, les directeurs de thèse ont été interrogés sur la fréquence à laquelle ils discutaient de leurs travaux avec leurs doctorants. **78%** d'entre eux rencontrent leurs doctorants au moins une fois par semaine.

A quelle fréquence discutez-vous de leurs travaux de recherche avec vos doctorants ?	
au moins une fois par an	Non significatif
au moins une fois par semestre	Non significatif
au moins une fois par trimestre	2%
au moins une fois par mois	20%
au moins une fois par semaine	78%

Leurs réponses à cette question ont été croisées avec leurs réponses à la question « le comité de suivi est-il utile pour le doctorant ? » et ne montrent pas de corrélation.

A l'inverse la réponse des directeurs de thèse à la question « A quelle fréquence vos doctorants sont-ils amenés à présenter, discuter, échanger sur leurs travaux avec d'autres que vous (d'autres doctorants de votre équipe, ou groupe, d'autres chercheurs ...) ? » est corrélée avec les réponses aux questions sur l'utilité du comité de suivi. Lorsque les doctorants ont régulièrement la possibilité de discuter de leurs travaux avec d'autres chercheurs, les directeurs de thèse perçoivent alors le comité de suivi comme moins utile.

Ce qu'on peut en conclure c'est que le comité de suivi est bien perçu par les encadrants comme jouant un rôle complémentaire à celui du directeur de thèse et devant apporter un regard extérieur sur les travaux.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Même si le fonctionnement des comités de suivi reste à améliorer, les réponses à cette enquête montrent que les encadrants et les doctorants qui ont répondu à l'enquête sont bien convaincus de l'intérêt de ces comités de suivi, sont impliqués pour leur bon fonctionnement et globalement satisfaits de la manière dont ceux-ci sont organisés par leur école doctorale.



Certaines difficultés semblent avoir été résolues depuis l'année dernière. En particulier, les relations entre les comités de suivi et le Jury de soutenance n'ont fait l'objet d'aucun commentaire cette fois-ci, alors que plusieurs commentaires portaient sur ce sujet lors de l'enquête de l'année dernière. De même les redondances entre les comités de suivi organisés par les laboratoires ou les organismes employeurs et ceux organisés par les écoles doctorales semblent avoir été levées. Aucun doctorant ou directeur de thèse, cette année, n'a signalé des doublons comme cela avait été le cas l'année dernière.

En revanche, les comités de suivi semblent ne pas avoir été organisés dans des conditions où c'est pourtant une obligation réglementaire (pour l'inscription en 3^{ème} année et en cas de demande de dérogation sur la durée de la thèse), sans qu'on sache pourquoi. De plus, des interrogations demeurent chez une partie des répondants quant à l'utilité du comité de suivi lorsqu'il n'y a pas de difficultés dans le déroulement de la thèse. Le caractère extérieur du comité de suivi vis-à-vis de l'équipe d'encadrement reste encore cette année un point d'attention.

Les recommandations suivantes peuvent donc être formulées :

1

EXPLIQUER - Chaque comité de suivi devrait consacrer quelques minutes avant le début de l'entretien pour en expliquer le cadre et les objectifs et rappeler quelques bons principes (le comité de suivi est un organe de conseil : il doit apporter un regard extérieur sur les travaux, il rend des avis, pas des décisions, et fait des recommandations. Le comité de suivi suit le doctorant et pas son directeur de thèse, chacun est tenu à la discrétion sur ce qui aura été échangé au cours de l'entretien et à la bienveillance, le rapport du comité n'est transmis qu'au doctorant, son directeur de thèse et le directeur de l'école doctorale, etc.). Il est recommandé que chaque école doctorale fournisse une courte note aux membres de ses comités de suivi, pour en présenter les objectifs et si possible un guide d'entretien, rappelant les questions à aborder.

2

PREVOIR UN ENTRETIEN « PRIVE » ENTRE LE DOCTORANT ET LE COMITE - L'arrêté du 25 Mai 2016 stipule que le comité de suivi doit avoir un entretien avec le doctorant. Si la présence du directeur de thèse et, le cas échéant, d'un public, peut-être utile et même appréciée lors de la présentation des travaux réalisés et des questions, il faut aussi ménager un moment d'échange privé entre le doctorant et le comité au cours duquel le doctorant doit être dans des conditions lui permettant de s'exprimer très librement.

3

VEILLER A L'EXTERIORITE – pour que le comité soit utile y compris lorsque le doctorant ne rencontre pas de difficultés particulières, il faudrait que celui-ci soit composé de manière à apporter un regard extérieur et neuf sur les travaux de recherche. Les doctorants apprécient la possibilité d'un échange avec des chercheurs extérieurs à la direction de leur thèse et en cas de difficultés relationnelles, c'est indispensable. L'arrêté du 25 mai 2016 précise que « Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant ».



UN COMITE DE SUIVI, C'EST QUOI ?

Arrêté ministériel du 25 Mai 2016

Art. 3 : Les écoles doctorales [...] assurent une démarche **qualité de la formation** en mettant notamment en place des **comités de suivi** individuel du doctorant

Art. 11 : L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse, et, à partir de la **3^{ème} inscription**, du **comité de suivi** individuel du doctorant.

Art. 14 : Des **prolongations annuelles** peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de thèse et **après avis du comité de suivi** et du directeur d'école doctorale, sur demande motivée du doctorant.

Art. 13 : Un **comité de suivi** individuel du doctorant, veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la **charte du doctorat** et la convention de formation. Il évalue, dans un **entretien avec le doctorant**, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.

Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. [...] **Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.**

Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay

Le **comité de suivi** individuel est un organe de conseil qui veille, **par un entretien avec le doctorant ou la doctorante**, au bon déroulement de sa formation doctorale [...]. Les règles de composition [...] garantissent que le comité de suivi ne se substitue pas à la direction du doctorat mais en soit complémentaire en apportant un **point de vue neutre et externe** sur le déroulement du projet doctoral, dont chacun pourra faire un usage constructif.

Le **comité de suivi** suit les progrès du doctorant ou de la doctorante dans sa capacité à **exposer ses travaux de recherche**, à en montrer la **qualité et le caractère novateur**, à les situer dans leur **contexte scientifique international** ; Le comité de suivi amène, en particulier, le doctorant ou la doctorante à exposer clairement et à défendre la démarche et les directions scientifiques qui sont suivies. Le comité de suivi amène également le doctorant ou la doctorante à montrer sa maîtrise de l'inscription dans le temps de son projet et son **achèvement dans la durée prévue** ;

Le **comité de suivi** contribue à amener le doctorant ou la doctorante à faire le point sur l'avancement de sa formation doctorale, sur le développement de sa **culture scientifique** et de son **ouverture internationale**, ainsi que sur l'état de **la préparation son devenir professionnel**, sur le développement de son expertise et de ses compétences ; Le comité de suivi s'assure que le doctorant ou la doctorante bénéficie de formations collectives et est sensibilisé(e) à **l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique** ; qu'il ou elle connaît et applique les consignes concernant les **publications scientifiques** ;

Règlement intérieur du collège doctoral de l'Université Paris-Saclay

Le dispositif de suivi du doctorant mis en place par l'école doctorale doit prévoir un **point d'examen approfondi**, par le directeur de thèse ou par le comité de suivi individuel, **avant l'inscription en deuxième année de doctorat**, s'appuyant au minimum sur un exposé oral et la rédaction par le doctorant d'une synthèse de tout ou partie de ses premiers travaux. Les modalités de ce point d'examen approfondi sont à définir, par chaque école doctorale, dans son règlement intérieur.



POURQUOI CES COMITES DE SUIVI ?

Les doctorants mènent des projets de recherche sur des **sujets originaux**, ils bénéficient d'un **encadrement personnalisé** et leurs travaux sont évalués par un **Jury de soutenance** composé « **sur mesure** ». Chaque docteur a ainsi un « profil » unique. En ce sens, le doctorat est fondamentalement différent des autres catégories de diplômes, qui sont associées à un cadre de formation **beaucoup moins personnalisé** et s'appuient sur des **méthodes d'évaluation** (examens, notes et moyennes) beaucoup plus **collectives**. La confiance accordée aux autres diplômes est principalement dépendante de la réputation de ce diplôme et de l'institution délivrant le diplôme.

Au contraire, de longue tradition, la formation des docteurs a été associée à une relation duale, de maître à élève, entre le directeur de thèse et son doctorant, qui permettait de passer le flambeau aux générations suivantes. La confiance accordée au diplôme d'un docteur découlait alors de la **réputation académique personnelle de son directeur de thèse**. Comme le notent J. Byrne et col., dans leur [rapport de 2013](#) pour l'EUA (European University Association)¹, dans les langues germaniques, les directeurs de thèse sont « pères » ou « mères » spirituels du docteur (Doktorvater/Doktormutter).

Mais, avec la très forte augmentation du nombre de doctorants et de directeurs de thèse dans les 30 dernières années, leur internationalisation et la diversification des débouchés des docteurs² (secteurs d'activité variés, mobilité internationale), la réputation académique personnelle des directeurs de thèse ne suffit plus à « garantir » la reconnaissance d'un diplôme dans tous les contextes. La préparation du doctorat a ainsi progressivement évolué d'un « contrat de compagnonnage » entre le doctorant et son directeur de thèse, vers une responsabilité partagée dans laquelle l'unité de recherche d'accueil et l'établissement d'enseignement supérieur délivrant le diplôme apportent une visibilité plus large et une garantie institutionnelle sur la qualité des travaux de recherche et les conditions de formation.

De plus, la [reconnaissance mutuelle des diplômes](#) entre les pays signataires du processus de Bologne, qui accompagne la [libre circulation des personnes et leur droit d'exercer leur profession](#)³ au sein de l'union européenne, s'appuie sur une harmonisation, entre les diverses universités européennes, des principes de

¹ [Quality Assurance in Doctoral Education – results of the ARDE project - EUA PUBLICATIONS 2013 - By Joanne Byrne, Thomas Jørgensen, Tia Loukkola.](#)

² [Avis du conseil d'état sur la reconnaissance des acquis professionnels résultant de la formation à la recherche et par la recherche \(N° 388823\)](#)

³ [La reconnaissance mutuelle des diplômes en Europe](#)



formation et des critères de délivrance des diplômes de Licence, Master et Doctorat. Sur la question de la formation doctorale, l'EUA, dans ses [recommandations, dites de "Salzburg"](#) indique ainsi :

"in respect of individual doctoral candidates, arrangements for supervision and assessment should be based on a transparent contractual framework of shared responsibilities between doctoral candidates, supervisors and the institution" ⁴.

Dans ce contexte général, des initiatives diverses (comités de thèses, comités de suivi, parrains de thèse, soutenance à mi-parcours...) se sont développées en France, qui, toutes, confèrent au suivi des doctorants une dimension à la fois **plus collective et plus institutionnelle**. Mais celles-ci restant, jusqu'en 2016, à l'initiative des acteurs locaux, certains doctorants n'avaient aucun comité de suivi au cours de leur doctorat, tandis que d'autres en avaient plusieurs, parfois la même année. L'arrêté du 25 mai 2016 a décliné, dans le droit français, plusieurs des recommandations européennes, et met ainsi fin à cette période d'expérimentation sur les comités de suivi individuel des doctorants, en confiant désormais cette mission aux écoles doctorales.

⁴ [Bologna Seminar on "Doctoral Programmes for the European Knowledge Society" \(Salzburg, 3-5 February 2005\). Conclusions and recommendations.](#)



SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION ET COMMENTAIRES

I. COMMENTAIRES DES DOCTORANTS.

Cadre peu défini, ce qui a nécessité un peu d'imagination quant au déroulement du comité	Je n'ai reçu aucune communication de la part de mon ED ou de l'université concernant le CSI. Seul mon directeur m'en a parlé.	Merci pour leur travail, bien qu'insuffisant.
C'est un bon moyen d'avancer dans la thèse, devrait être obligatoire les deux ans.	C'était bien de devoir faire une petite présentation de 3 diapositifs	My committee was very interesting and I got many good ideas for my process
Pas de suggestions, tout s'est bien déroulé l'an dernier pour moi.	Pas de comité dans mon cas: ont été mis en place durant le cours de ma thèse	Pas assez cadré, objectifs de ce comité pas toujours très clairs
Le comité de suivi doit organiser un entretien par semestre.	Le comité de suivi devrait intervenir lors de la réinscription en troisième année. Ceci permettrait de faire un point 6 mois après l'oral.	Ne montrent leur utilité que dans les cas exceptionnels de conflits, mal-être au travail, etc. Une formalité pour le reste des doctorants.
Actuellement, le choix du membre extérieur du comité de thèse est fait par l'étudiant, en concertation avec les encadrants. Dans mon cas, ce fut un problème car le choix s'était porté sur quelqu'un que connaissait mon encadrant et avec qui il collaborait. Cela ne se passait pas bien du tout avec mon encadrant, mais il était très difficile de l'évoquer devant le membre extérieur du comité de thèse, qui n'était pas neutre puisqu'ils se connaissaient. Le comité de thèse n'a donc pas du tout permis de détecter les problèmes que j'avais avec mon encadrant, qui ont tout de même mené à un changement de sujet et d'encadrant au bout de 1 an et 2 mois de thèse.	Le seul problème que j'ai eu c'est pour le comité de suivi, les règles ont changé et on ne savait pas qu'il fallait l'organiser avant la réinscription en troisième année de thèse. Cela a fait qu'on soit obligé d'organiser le comité rapidement dans des conditions pas idéales (i.e. on n'a pas pu choisir les membres du jury qu'on aurait souhaité à cause du court délai). J'aurais aimé que quelqu'un me prévienne à l'avance de l'obligation d'organiser le comité de suivi. Amélioration: l'on pourrait envoyer un mail aux doctorants pour leur rappeler l'obligation du comité de thèse avec un délai correct	Comité de suivi : - peu de remarques sur l'orientation scientifique du projet et les approches utilisées, une vue plus critique (constructive) aurait été intéressante. - La nécessité de faire signer les papiers de rapport aux différents membres du comité est assez pénible, la possibilité que ces rapports soient écrits et validés en ligne serait appréciable. - D'autre part, les conditions auxquelles doivent répondre les membres de ce comité en terme d'HDR, de non-appartenance au laboratoire ou à l'université, écartent beaucoup de personnes ayant potentiellement un avis intéressant à donner lors de ces occasions (même si je comprends bien la nécessité de séparer un peu

<p>D'autre part, aucun temps entre le membre extérieur et l'étudiant (sans encadrants donc) n'était imposé à l'époque. Cela devrait également être obligatoire, afin de pouvoir parler librement.</p>		<p>ce comité de l'environnement immédiat du doctorant et de son directeur). Il me semblerait appréciable que ces règles soient un peu assouplies même si un oeil externe reste nécessaire.</p>
<p>Ce comité de suivi m'a permis de faire un point nécessaire et bénéfique pour la suite de mes travaux de thèse. Néanmoins certains soucis restent problématiques à aborder, notamment si ce comité n'est pas très indépendant du suivi du directeur de recherche.</p>	<p>Je trouve vraiment dommage que le Comité de suivi se déroule à huis clos, sans présence du doctorant pour s'exprimer oralement, faire part de ses difficultés...l'avis donné est donc rendu sur simple lecture d'un dossier qui se veut factuel et orienté résultat...on est loin d'un accompagnement de type coaching, aide au doctorant...Quelle bureaucratie!</p>	<p>Cela me semble inutile. Si problème il y a, on peut très bien imaginer mettre en place des dispositifs que pourraient solliciter la ou le doctorant concerné, ou l'encadrant. Si problèmes il n'y a point, cela fait du papier à remplir en moins, et tout le monde est content.</p>
<p>Le choix du suiveur est difficile à faire par l'étudiant, mais dans mon cas, la proposition faite par mes encadrants s'est révélée particulièrement adaptée !</p>	<p>Laisser un peu la parole à l'étudiant et lui poser des questions ouvertes (ne pas lui faire un discours de 10mn avec comme seule question : ça va ?)</p>	<p>Mitigé sur l'utilité de la chose tant qu'il n'y a pas de problème pointé du doigt par un des acteurs du doctorat</p>
<p>Comités de suivi renommé en comité de SELECTION! Les doctorants ont besoin d'accompagnement et d'encouragement; pas de pression supplémentaire.</p>	<p>Le comité de suivi est un entretien avec le directeur de l'ED au moment de l'inscription. Peut être faudrait il le pousser un peu plus (ed Eobe)</p>	<p>Satisfait du comité de suivi car il nous oblige à être synthétique mais ne nous fait pas perdre trop de temps comme j'ai entendu dans d'autres écoles doctorales ou un rapport de 20 pages est exigé!</p>

<p>J'estime que le suivi ne doit pas se résumer à une approche verticale et éventuelle dans le cadre de la formalité en vue de la réinscription. Avec ma directrice de thèse, j'ai eu l'occasion de passer tous les ans, depuis la première année un comité de suivi sans qu'il soit une formalité pour la validation de l'année. L'objectif était vraiment de me faire avancer sur la recherche et de bénéficier des remarques et suggestions d'autres professeurs. Cependant, il aurait été bénéfique d'établir des méthodes horizontales de suivi, avec des modalités d'échange entre doctorants, des séminaires ou autres.</p>	<p>Le comité de suivi est une très bonne initiative, qui permet d'avoir un regard extérieur pertinent sur le sujet et la direction choisie. Cependant il serait agréable que les instructions concernant la composition de ce jury ne soient pas modifiées pendant la période de ré-inscription, soit potentiellement (et ce fût mon cas cette année) après le déroulement de la présentation devant le comité de suivi.</p>	<p>Quel intérêt? certains disent : pour que l'on puisse parler avec d'autres chercheurs de la façon dont la thèse avance, et de l'encadrement du directeur de thèse... c'est un mensonge! le directeur de thèse choisi le jury, il connaît tous les membres du jury, il est présent pendant la présentation, (et les 5 minutes où l'on est seul avec le jury sont suivies par un temps seul entre le jury et le directeur de thèse), il voit et signe le rapport de mi-parcours, il est donc strictement impossible de leur (le jury) expliquer que le directeur de thèse est inadapté.</p>
<p>Donner des liens vers ce qu'est un comité de suivi sur adum, qui doit choisir les membres, etc.</p>	<p>Le comité de suivi est utile, ... mais prend du temps. Et du temps on en a peu.</p>	<p>Mon comité de suivi n'existe que sur papier, donc à mon avis on pourrait le supprimer complètement.</p>
<p>Excellent pour le bon déroulement de la thèse.</p>	<p>Le comité de suivi ne sert qu'en cas de réel problème pour l'étudiant.</p>	<p>Quand ça se passe bien il n'y a pas vraiment d'intérêt.</p>
<p>En fait je n'étais pas présente, c'était une réunion à huis clos et sur dossier avec mon Directeur de laboratoire et 2 autres chercheurs expérimentés...j'aurais aimé pouvoir participer, échanger, partager mes difficultés...mais non, pas d'écoute, pas de relation</p>	<p>Sometimes, it is tricky for this process. If your supervisor does not want it happen, it is never happen. Especially foreign students who do not understand French regulation clearly. Some researcher has taken advantage from student as well. Sometimes, foreign student was treated as a labor or working as position of no want to do that job.</p>	<p>Supprimer le comité de suivi à huis clos : pour les nouveaux doctorants, assister à ces comités de suivi permet de se familiariser avec les sujets de chacun et de s'orienter vers les 2A dont le sujet s'approche du leur + culture scientifique</p>
<p>Excellente innovation. C'est un soutien de qualité avec un avis critique sur les travaux de thèse. J'aime énormément nos échanges.</p>	<p>Le comité de suivi s'est très bien passé et m'a été très utile.</p>	<p>Rien à modifier</p>
<p>Le processus pour les thèses cifres n'est pas très clair</p>	<p>Le comité de thèse est extrêmement utile.</p>	<p>Le comité de suivi était assez court et pas trop personnalisé.</p>

<p>Faire en sorte que les laboratoires du collège doctoral mettent en place des vrais tuteurs pour les doctorants et non des référents issus de la direction à qui il est difficile d'exprimer ces vrais états d'âmes.</p>	<p>The information about how and when to set up a follow-up committee could be sent by e-mail from the doctoral school. We found out about this just by chance.</p>	<p>Faire en sorte qu'au moins un des membres du comité connaisse le sujet traité ou du moins le domaine et enjeux qui en découlent.</p>
<p>Heureusement, ce sont des Professeurs qui ont conscience qu'une thèse en droit n'est pas une thèse en chimie et que travailler à côté ralentit le travail de recherche. Leur bienveillance m'a rassurée car la procédure sur le papier est un peu absurde. Il aurait été plus utile de créer un comité permanent pour répondre aux besoins des doctorants qui rencontraient des problèmes plutôt qu'un rdv annuel qui s'impose à ceux pour qui tout va bien. Il y a des doctorants qui rencontrent des problèmes dès les premières années et des doctorants inscrits en 5^è année pour qui tout va bien.</p>	<p>Il faut obliger les ED à inclure un ou des membres "extérieurs" au comité de suivi de thèse. Et quand je dis "extérieur", je veux dire au moins qui ne soient pas dans la même unité que le doctorant et son directeur de thèse. Ce n'est pas mon cas et ça rend le dialogue sur d'éventuelles difficultés humaines impossible.</p>	<p>Les comités de suivi sont formateur pour avoir un avis extérieur sur nos travaux. Je ne vois cependant pas l'utilité de la convention individuelle de formation qui n'engage en réalité à rien du tout pour qui que ce soit...</p>
<p>Il a été expédié le plus vite possible, et c'est tant mieux !</p>	<p>Le système de l'ED EOBE sur les comités de suivi me paraît très adapté.</p>	<p>Le rapporteur désigné par l'ED ne semblait pas très bien savoir quel est son rôle</p>
<p>Il faudrait selon moi que le comité de suivi soit plus critique vis-à-vis de ce qui a été réalisé</p>	<p>Les comités de suivi étaient déjà organisés dans mon laboratoire, mais c'est plutôt bien car le suivi est sérieux.</p>	<p>Très peu utile quand on est bien encadré, ce qui est mon cas, et chronophage.</p>
<p>Il serait pertinent d'avoir un comité de suivi dès l'inscription en deuxième année.</p>	<p>Tres utile pour prendre du recul sur son sujet, et préparer la suite de la thèse</p>	<p>Très utile de faire un point en ayant un regard extérieur sur le déroulement de la thèse.</p>
	<p>L'exercice m'a semblé un peu formel...</p>	



II. COMMENTAIRES DES ENCADRANTS.

Ce comité est utile si des membres extérieurs à l'école doctorale sont invités et qu'une réelle évaluation est faite.	Évitez de multiplier les formalités. OK pour le comité de suivi. C'est une expérience intéressante pour tout le monde.	La plupart du temps les rapports du comité de suivi sont rédigés par le doctorant ou l'encadrant et les signatures mettent du temps à être obtenues....
C'est du temps de recherche perdu...	Supprimer la soutenance à mi-parcours !	Les comités de suivi ne servent à rien en mathématiques. Halte à la bureaucratie !
Rendre obligatoire le comité dès la fin de la première année pour tous les doctorants.	Les comités de suivi de thèse (au moins un par an) se passent bien et sont très productifs pour faire le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire.	Bonne idée a priori, fastidieux si mal positionné dans le temps de la recherche, il faudrait intégrer des Collègues externes (expérience mise en place en sciences sociales à Paris Descartes)
Besoin de plus de lisibilité sur comités de suivi (semble opaque)	Dur de définir les besoins au début. Cela dépend aussi des formations proposées	Le temps passé à la recherche par les étudiants se réduit considérablement.
Le suivi de thèse me paraît une bonne idée. Je suis des doctorants, et je pense que c'est une bonne chose.	Le comité de suivi est une bonne chose. Il faudrait encourager à ce que le choix des parrains et tuteurs soit fait pas le doctorant et pas par le directeur de thèse (même si c'est très difficile).	Les comités de suivi sont très bien, j'en suis très satisfait en tant qu'encadrant, cela donne du recul sur le projet doctoral
La réunion des comités de suivi impose une charge lourde pour les petits laboratoires dynamiques (ayant un nombre important de doctorants au regard du nombre d'EC susceptibles de les encadrer).	Le comité de suivi est un exercice compliqué: difficile de juger si le doctorant est nul ou si c'est son encadrant qui est nul. Dans le cas où le doctorant est nul que fait-on ? Si on ne valide pas le doctorant le collègue perd la bourse de thèse. Il y a une vraie réflexion à mener ici.	Si les comités de suivi sont bien les 'thesis advisory committee' (TAC), alors oui, je les trouve vraiment utiles et même indispensables. Et je participe à de nombreux comités de thèse chaque année (entre 10 et 20), en dehors de mon labo.



À force de rajouter des couches supplémentaires, l'objectif du doctorat et les moyens d'y arriver perdent de la clarté. Traditionnellement, le doctorat est une formation pour et par la recherche, et une bonne thèse (en termes de résultats scientifiques) est très souvent synonyme d'une bonne formation.

D'un côté il est toujours intéressant de discuter de science (ce qui est en fait le point important trop oublié dans les méandres bureaucratique) mais doit-on déranger plusieurs directeurs de recherche pour cela. Dans plus de 95% des cas, il ne se passe rien et ce n'est donc pas utile. On déränge tout ce monde pour un nombre de cas à problème qui sont exceptionnels.

Par contre pour le doctorant, il est très bon et salubre de faire régulièrement le point sur ses travaux et de se situer dans le contexte du sujet, mais cela peut être fait dans le cadre de présentation devant l'ensemble de l'unité de recherche ou du département. Le temps des encadrant et PI est limité (recherche dans un contexte de compétition international, recherche de fond, HCERES, cela n'arrête pas...).

C'est de la paperasse en plus, des formalités en plus (dont on oublie vite le fil et les échéances). Une thèse n'est pas une formation au management de projet, c'est le rôle d'une formation d'ingénieur, c'est une formation au management des activités de recherche, et pour pratiquer les 2, c'est assez différent. De mon expérience, le comité de suivi et les conventions sont là pour rassurer les responsables sans contact direct avec les doctorants et leur fournir un "parapluie" juridique.

Discordance entre les objectifs nationaux et de l'école doctorale: pas de présence de l'encadrant pour les conseils nationaux contre présence obligatoire pour l'ED. De fait, l'étudiant ne se sent pas libre de dire ce qu'il pense de son encadrant. Cela réduit de manière drastique l'intérêt de ce comité

Dans mon laboratoire, nous avons mis en place un document venant de l'europe (Early career development plan) que les étudiants doivent remplir avec leur encadrement et faisant le tour des besoins en formation, les objectifs précis de l'année à venir, les objectifs à moyens et long terme, et les CR des comités de thèse. C'est plus concret et complète donc les principes généraux de la charte des thèses

Les avis des comités de suivi sont souvent contre-productifs en ajoutant encore des contraintes au doctorant qui se trouve de plus en plus dans une situation d'injonctions contradictoires. Je dirige des thèses depuis 1997 (10 thèses soutenues) et j'ai l'impression que tout ce qui a été mis en place ces dernières années ne fait qu'augmenter la pression sur les doctorants au lieu d'améliorer l'accompagnement et la formation par la recherche.



C'est surtout une procédure d'ouverture de parapluie pour les acteurs impliqués dans la formation. Multiplier les messages ne les rend pas plus utiles

Le comité de suivi doit rester une étape légère à mener et à passer tant du côté du doctorant que de celui de l'examineur. Ne RIEN CHANGER.

Surtout utile quand il y a des problèmes de parcours